

DÉPARTEMENT  
HAUTE GARONNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Catégorie des  
collectivités de 3 500  
habitants et plus

ARRONDISSEMENT  
TOULOUSE

COTEAUX BELLEVUE

Élection du président et  
des vice-présidents

Effectif légal du conseil communautaire

30

Nombre de conseillers en exercice

30

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DE LA CCCB

L'an deux mille vingt-six, le 13 du mois d'avril à 19 heures, s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes des Coteaux Bellevue.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

1.	Patrick CATALA
2.	Raphaël CAZADE
3.	Marie CISSOU
4.	Michel DECIMA
5.	Julie DE GRANDIDIER
6.	Marc DE GRANDIDIER
7.	Laurent EBERLE
8.	Diane ESQUERRE
9.	Céline ESTEVE
10.	José FELTRIN
11.	Véronique FAURE
12.	Jean-Louis FERNANDEZ
13.	Sabine GEIL-GOMEZ
14.	Anne-Sophie GEORGES
15.	Amélie GERAUD
16.	Pierre LAFFONT
17.	Charles de LASSUS SAINT GENIES
18.	Jean-Philippe LE PAGE

19.	Jeanne METAIS
20.	Sylvie MITSCHLER
21.	Valérie NEVEU
22.	Carol PASTOR
23.	Sandrine PENAVERE
24.	Thierry PIN-BELLOC
25.	Stéphanie RISSE
26.	Thierry SAVIGNY
27.	Patrice SEMPERBONI
28.	Jean-Marc TEODORI
Mme Sophie PERTUISET, absente, a donné pouvoir à Mr de LASSUS SAINT-GENIES Mr Jean-Gervais SOURZAC, absent, a donné pouvoir à Mme GEIL-GOMEZ	

### **1. Installation des conseillers communautaires**

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Sabine GEIL-GOMEZ, Présidente, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Marie CISSOU a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

### **2. Élection du Président**

#### **2.1. Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 28 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>1</sup>.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### **2.2. Constitution du bureau**

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : Mrs Pierre LAFFONT et Raphaël CAZADE.

<sup>1</sup> Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

**2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la communauté. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Ces bulletins sont annexés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 30
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 29
- e. Majorité absolue <sup>2</sup> ..... 15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sabine GEIL-GOMEZ	26	vingt-six
Carol PASTOR	3	trois

**2.5. Proclamation de l'élection du président**

Sabine GEIL-GOMEZ a été proclamée président(e) et a été immédiatement installé(e).

**3. Élection des vice-présidents**

Sous la présidence de Sabine GEIL-GOMEZ élue président(e), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il s'agit d'un scrutin uninominal à trois tours. Il faut donc procéder successivement à l'élection de chaque membre du bureau.

**3.1. Nombre de vice-présidents**

Selon l'article 5211-10 du CGCT, "le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire fixe à 6 le nombre des vice-présidents.

<sup>2</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

### **3.2. Candidats aux fonctions de vice-présidents**

Il a été procédé ensuite, à l'élection des vice-présidents.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

#### **Election du 1<sup>er</sup> vice-président**

Candidat : Mr Thierry SAVIGNY

##### Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 30
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Mr Thierry SAVIGNY : 26 voix

Mr Thierry SAVIGNY a été proclamé 1<sup>er</sup> vice-président.

Mr Thierry SAVIGNY a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

#### **Election du 2<sup>ème</sup> vice-président**

Candidate : Mme Sandrine PENAIRE

##### Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 30
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Mme Sandrine PENAIRE : 28 voix.

Mme Sandrine PENAIRE a été proclamée 2<sup>ème</sup> vice-présidente.

Mme Sandrine PENAIRE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

#### **Election du 3<sup>ème</sup> vice-président**

Candidat : Mr Charles de LASSUS SAINT-GENIES

##### Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 30
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Mr Charles de LASSUS SAINT-GENIES : 28 voix.

Mr Charles de LASSUS SAINT-GENIES a été proclamé 3<sup>ème</sup> vice-président.

Mr Charles de LASSUS SAINT-GENIES a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### Election du 4<sup>ème</sup> vice-président

Candidate : Mme Anne-Sophie GEORGES

#### Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 30
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Mme Anne-Sophie GEORGES : 28 voix.

Mme Anne-Sophie GEORGES a été proclamée 4<sup>ème</sup> vice-présidente.

Mme Anne-Sophie GEORGES a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### Election du 5<sup>ème</sup> vice-président

Candidat : Mr Michel DECIMA

#### Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 30
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Mr Michel DECIMA : 28 voix.

Mr Michel DECIMA a été proclamé 5<sup>ème</sup> vice-président.

Mr Michel DECIMA a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### Election du 6<sup>ème</sup> vice-président

Candidat : Mr Laurent EBERLE

#### Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 30
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Mr Laurent EBERLE : 27 voix.

Mr Laurent EBERLE a été proclamé 6<sup>ème</sup> vice-président.

Mr Laurent EBERLE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

**4. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 13 AVRIL 2026, à 21 heures, 55 minutes, a été, après lecture, signé par le (la) président(e), le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le doyen d'âge,

Le Président élu,

Le secrétaire,

Les membres du conseil communautaire,